

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 1<sup>er</sup> février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : M. FAVIER Bernard, Mme ALVES Pierrette, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme BARBECOT Annie, M. BERAUD Christophe, Mme COMBEMOREL Sophie, M. DESAUNOIS Laurent, Mme GIRAUDET Stéphanie, M. GOUYON Gilles, M. GRENAT Claude, M. LASCIOUVE Jean-Claude, Mme LEBRETON Marie, M. LECUYER Lionel, M. MOURLON Gérard, M. BERAUD Christophe

Absents : M. GIRAUD Patrice

Mme GIRAUDET Stéphanie a été élu secrétaire.

### **1. DESIGNATION DELEGUE MISSION LOCALE**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que lors de l'assemblée générale de la mission locale s'étant déroulée le 14 décembre 2018, les statuts ont été modifiés. Comme à chaque modification de statut d'une association dont la commune fait partie, il convient de les approuver et de désigner à nouveau les représentants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renommer les mêmes qui étaient déjà nommés, donc :

Délégué titulaire:

- ✓ Mr GOUYON Gilles

Délégué suppléant :

- ✓ Mme ALVES Pierrette

### **2. COMMISSION INTERCOMMUNALE ACCESSIBILITE (CIA)**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la CIA est la Commission Intercommunale d'Accessibilité, au sein de la Communauté de Communes.

Celle-ci est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5000 habitants et plus.

Aujourd'hui elle comprend uniquement 5 conseillers communautaires et 3 membres de la société civile.

Il est proposé que cette commission soit désormais représentée par un délégué de chaque commune membre de la communauté de communes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer Gilles GOUYON en tant que représentant de la CIA.

### **3. ATELIER GRAFFITI**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que Mme MOSCHETTI Carole, la maîtresse de l'école, a pour projet de réaliser une fresque sur le mur de l'école côté boucherie, il s'agit d'un atelier graffiti.

Après en avoir parlé avec le Monsieur DENIS, le boucher, qui est le propriétaire du mur, il nous a donné son accord.

Ce projet nécessite un financement de la commune allant jusqu'à 900 euros, afin d'acheter les fournitures et les supports qui seront fixés sur le mur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve le projet et son financement.

### **4. PARTICIPATION COMMUNALE BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que dans le cadre de la mobilisation en faveur du Livre et de la lecture, le ministère de l'éducation nationale a décidé d'attribuer des crédits aux académies en mettant en place un plan « bibliothèque d'école ».

Ce plan se traduit notamment par une opération d'acquisition d'ouvrages qui permettra la constitution ou le complément de fonds de bibliothèques d'école.

Cette attribution, d'un montant de 1500 euros, pouvait avoir lieu que si la commune s'engageait à compléter cette opération en finançant au minimum 150 euros. La commune s'était engagée sur ce montant.

Néanmoins, vu l'intérêt du projet, monsieur le Maire propose au conseil municipal de le soutenir et le développer en attribuant une participation d'un montant de 500 euros à Mme MOSHETTI, la directrice de l'école,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ✓ Approuve le projet et la subvention de 500 euros pour le projet « bibliothèque d'école »
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

## **5. ANTI VIRUS ORDINATEUR**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que lors du rééquipement informatique des collectivités du SMAD des Combrailles en 2016, nous avons fait l'acquisition d'un ou plusieurs postes informatiques (unités centrales ou ordinateurs portables).

Sur ces postes, nous avons pré-installé un logiciel antivirus « F-SECURE INTERNET SECURITY ».

Ce logiciel dispose d'une licence d'une validité de 3 ans.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le SMADC nous propose de renouveler la licence antivirus de chaque poste concerné pour 3 années supplémentaires. Le tarif proposé par Abicom Informatique (qui a fourni le logiciel en 2016), est de 30 euros HT par poste, pour une protection de 3 années supplémentaires.

Oùï cet exposé, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** d'accepter la proposition d'ABICOM et de renouveler la licence pour 3 années pour tous les postes informatiques concernés;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **6. LA CROIZETTE**

La Colonie ayant été louée au mois de Janvier, il convient de fixer un tarif de location.

Le conseil municipal décide de fixer la location à 50 euros, le même tarif que la salle des fêtes, seulement pour cette location.

Concernant l'accueil des prochains mois et en prévision des prochaines éventuelles locations, un état des lieux général est à envisager.

Il est décidé de se renseigner auprès de monsieur Amblard, ADQUAT, qui serait capable de faire cet état des lieux. Voir le coût et ce que cela comprend.

De plus, il est proposé de mettre en place différents tarifs selon le nombre de bâtiments utilisés lors de la location, s'il s'agit d'une association, d'habitants de la commune ou non.

Après discussion, le conseil municipal propose qu'il soit établi un calcul de ce que nous coûteraient ces bâtiments à l'année afin que cela puisse aider à décider de l'utilisation qui sera faite de ces locaux. Ce coût et une proposition de location détaillée par bâtiment sera faite au prochain conseil.

## **7. GESTION DU PERSONNEL**

Monsieur le maire explique que Monique LASCIOUVE part à la retraite à la fin de l'année scolaire en Juillet 2019.

Son départ est l'occasion de réfléchir à une nouvelle organisation des tâches.

Après discussion autour des tâches qu'elle réalise actuellement et qui ne sont pas forcément liées à son poste de cantinière, il est proposé que la personne qui la remplacera n'effectue seulement la cantine et le ménage de la cantine.

Une seconde personne serait recrutée pour faire la garderie et le ménage.

De plus, un nombre d'heures lui serait réservé pour gérer ses commandes, la rédaction et l'envoi des menus aux parents d'élèves.

Au total, le poste serait sur un nombre de 19/20 h par semaine.

La mise en place d'une « commission menus » pourrait se décider afin de valider les menus avec elle. Pierrette, Sophie, Annie et Marie et M le maire se proposent pour faire partie de celle-ci.

Le conseil précise également qu'il est important que la remplaçante de Monique continue de cuisiner.

Accord de principe sur cette nouvelle organisation à l'issue du Conseil.

## **8. TRAVAUX SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le maire explique qu'il faut définir les options qui seront retenues pour les travaux de la salle polyvalente, 2<sup>ème</sup> tranche.

Le conseil valide la base mais souhaiterait y inclure la hotte et l'alimentation.

Ensuite le conseil décide de retenir les options suivantes dans l'ordre ci-dessous :

- Option 1 : lot 7 remplacement parquet et solivage grande salle
- Option 2 : lot 10 équipement cuisine
- Option 3 : déstratificateur scène et alimentation (voir si une autre solution technique serait possible pour que cela n'engendre pas de bruit ?)
- Option 4 : Pré-câblage banalisé RJ45

## 9. FIC 2019/2021

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de réfléchir aux futurs projets qui pourraient être mis en place pour la commune dans les prochaines années afin de pouvoir préparer la prochaine demande de FIC.

Le conseil en discute et propose différents projets qui seraient nécessaires pour améliorer la commune et ses bâtiments.

- Eglise (électricité)
- Plan aménagement de Bourg
- Place, liée à l'aménagement de bourg.
- Cure (extérieur et toiture d'un côté)
- Perception (bilan à faire)
- La poste (bilan à faire).

Aucun des projets n'étant suffisamment avancé, cette année monsieur le maire propose de faire une demande pour 390 000 Euros essentiellement pour la voirie.

M. Grenat, adjoint chargé de la voirie, est chargé en relation avec le SIV de Menat de faire établir les devis nécessaires en tenant compte de la visite des voiries faite récemment.

Accord à l'unanimité du conseil.

D'autre part, le bilan, état des lieux, voire chiffrage des différents thèmes cités précédemment sera fait par les responsables des différentes commissions assez rapidement, la rentrée de septembre paraissant une date raisonnable pour cela.

## 10. POINT AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il manque des haies à planter, environ 5km et demande quels sont les endroits où il serait possible d'en mettre.

M. le maire demande, à chaque conseiller, de montrer l'exemple en proposant des solutions.

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains five signatures, and the bottom row contains four. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized script. Some of the names appear to be 'Chuteau', 'Grenat', 'Barthelemy', 'Goussier', and 'Lecoq'.